

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sara Aubert

<https://www.cadre21.org/membres/238ee851a049163fc66f5502>

Date d'obtention : 2024-01-26 22:20:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il y a 4 étapes à la méthode d'intervention Sexto.

Étape 1: Parler à l'auteur du signalement et à la victime Il est important que ces personnes ne se sentent pas jugées et que l'on les accompagne dans le processus. Ces personnes doivent avoir le sentiment qu'elles font partie prenante de la solution.

Étape 2: Évaluer l'incident: Avec la grille d'évaluation disponible, sans porter de jugement, compléter la grille d'incident pour comprendre comment les événements ont débutés, ce qui s'est passé, les intentions derrière le geste à savoir si elles sont impulsives ou intentionnelles et comprendre l'étendue de la situation à savoir si d'autres personnes sont impliquées par exemple.

Étape 3: Vérifier l'information: aller vérifier l'information auprès des autres personnes impliquées ou des témoins et faire la grille d'évaluation avec eux également. Demander à ce que l'événement ne soit pas partagé aux autres élèves pour préserver la vie privée.

*** Si acte malveillant à cette étape: Contacter le service de police et ne pas remplir la grille d'évaluation avec l'instigateur et confisquer l'appareil si possibilité de contenu pornographique juvénile.

Étape 4: Parler avec l'instigateur: Obtenir sa version des faits sans divulguer le provenance des informations pour protéger les jeunes qui ont dénoncés. Tenter de comprendre quels étaient ses intentions derrière son geste. Déterminer si avec le personnel qualifié de l'école si les gestes sont de nature impulsive ou intentionnelle.

Suivre les étapes en cas d'acte impulsif

Suivre les étapes en cas d'acte malveillant

Étape 4:

Étape 4:

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que les situations de sextage se résument rarement par seulement deux personnes. Il est fort pertinent de prendre le temps d'évaluer les situations rigoureusement et de faire l'analyse des gens impliqués. Cela peut avoir des répercussions sur un ensemble d'élèves.

On voit bien les 3 types de situations qui peuvent se produire en milieu scolaire. Elle me permet de prendre conscience que cela peut être assez complexe. On ne peut pas présumer de rien et prendre le temps d'en faire l'analyse.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La 3e situation est en effet plus délicate. Comme dit précédemment, elle demande un temps d'analyse plus grand! Au départ, la situation semble assez simple car on peut rapidement référer vers le service de police. Mais lorsque l'élève vient à la rencontre de l'intervenant, il est important de prendre le temps de faire la grille d'évaluation.

De plus, d'autres acteurs sont impliqués et l'on constate que l'instigateur est, lui-même, victime de chantage! Plusieurs personnes sont impliquées et on ne peut faire fief de les voir pour avoir leur version. Cela demande une capacité d'analyse et de jugement. Il faut savoir aussi à quel moment diriger vers le service de police.